

Rapport du Président

Séance publique du jeudi 8 décembre 2022 N° CD-2022-5-3-1 N° applicatif 4876

3 ème Commission

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

Service instructeur

Service accompagnement de l'offre

Service consulté

BILAN DES AUTORISATIONS DE CRÉATIONS DE SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE POUR L'ANNÉE 2022

Résumé: Le présent rapport a pour objet de présenter, en application de la loi, le bilan des autorisations de création de services d'aide et d'accompagnement à domicile déposées en 2022 et des suites qui leur ont été données.

La loi n°2015-1176 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015 a transféré aux Départements la compétence sur les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) qui interviennent auprès des personnes âgées de plus de 60 ans, des personnes en situation de handicap et des familles fragiles. Ces SAAD interviennent pour des actions liées aux actes essentiels de la vie, au soutien à domicile, à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne et au maintien ou au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace est désormais la seule autorité pouvant autoriser la création de nouveaux SAAD sur le territoire alsacien.

La Collectivité européenne d'Alsace a choisi une politique volontariste auprès des SAAD et de soutien aux bénéficiaires. En effet, au 1^{er} janvier 2022, le tarif plancher de 22 € pour l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) imposé par la loi de financement de la sécurité sociale a été appliqué. Pour aller plus loin, la Collectivité européenne d'Alsace a choisi une politique plus favorable en augmentant les tarifs au 1^{er} mai 2022 à 23.28 € pour l'APA et 23.73 € pour la PCH permettant une meilleure accessibilité financière aux bénéficiaires, représentant une dépense supplémentaire de 1,9 Millions d'Euros pour la Collectivité européenne d'Alsace.

La Collectivité européenne d'Alsace a également choisi une politique favorable dans le cadre de l'application d'une revalorisation des métiers de l'aide à domicile du secteur associatif sur le champ des personnes âgées et des personnes handicapées (augmentation des salaires bruts de 15 % en moyenne). En effet, 20 SAAD bénéficient d'une dotation complémentaire financée par la Collectivité européenne d'Alsace sans impact sur les tarifs. Les heures financées représentent 57 % du total des heures APA, PCH et aide-ménagère.

Cette politique constitue un coût de 9 307 523 € qui sera en partie compensée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Pour les heures APA cela représente 6 694 510 €, pour la PCH 2 391 126 € et pour l'aide-ménagère 221 885 €.

La Collectivité européenne d'Alsace a également choisi de conserver une politique favorable au développement de nouveaux SAAD sur le territoire alsacien. Les demandes d'autorisation en cours d'instruction concernent :

- Des SAAD rattachés à des résidences services.
- Des SAAD issus d'initiatives locales sur des secteurs d'intervention limités permettant ainsi de répondre à des besoins locaux,
- Des agences franchisées déjà implantés sur notre territoire,
- Deux SAAD issus d'une franchise non encore implantée sur le territoire.

Ces dossiers seront finalisés d'ici la fin d'année 2022.

En effet, la création de SAAD est exonérée de la procédure d'appel à projet jusqu'au 31 décembre 2022. Les demandes d'autorisation reposent sur l'initiative des porteurs de projets.

A compter du 1^{er} janvier 2023, conformément à la réglementation, les SAAD ne pourront se créer qu'à l'initiative de la Collectivité européenne d'Alsace par le biais d'un appel à projet.

Les dossiers sont instruits par le Service Accompagnement de l'Offre de la Direction de l'Autonomie avec l'appui du Service Tarification Solidarité de la Direction Appui et Pilotage des Solidarités.

Le paragraphe V de l'article 47 de la loi ASV a également prévu que le Président de la Collectivité européenne d'Alsace communique chaque année à l'Assemblée Délibérante ainsi qu'au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), le bilan des demandes de création présentées et des suites qui leur ont été données.

Ces informations figurent, pour l'année 2022, dans le tableau ci-dessous.

PROMOTEUR	LOCALISATION DU SIEGE	ACTIVITES	DECISION DU PRESIDENT DE LA CEA
LA FEE TOUS SERVICES A DOMICILE	Strasbourg	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA et aux PH	Refus notifié en date du 22 février 2022 pour non-conformité de la qualification de la direction
		Accompagnement des PA et PH dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA et PH	- qualification de la difection
AGE ET PERSPECTIVES	Strasbourg	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA et aux PH	Autorisation accordée en date du 22 février 2022
		Accompagnement des PA et PH dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA et PH	
DOMIDOM	POTEAUX	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA et aux PH	
		Accompagnement des PA et PH dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	Autorisation accordée en date du 22 février 2022
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA et PH	

PROMOTEUR	LOCALISATION DU SIEGE	ACTIVITES	DECISION DU PRESIDENT DE LA CEA	
Le Falckenstein		Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA et aux PH		
	NIEDERBRONN LES BAINS	Accompagnement des PA et PH dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	Autorisation accordée en date du 30 juin 2022	
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA et PH		
		Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion		
AIDE ET SERVICES IMMEDIATS	VIEUX-THANN	sociale aux PA et aux PH Accompagnement des PA et PH dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	Autorisation accordée en date du 16 juin 2022	
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA et PH		
TECAP68720	MULHOUSE	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA et aux PH	Autorisation accordée en date du 7	
		Accompagnement des PA et PH dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	avril 2022	
		Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA		
OH ACTIV	COLMAR	Accompagnement des PA dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	Autorisation accordée en date du 16 juin 2022	
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA	Juin 2022	
		Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion		
AID'AUX	Chunch	sociale aux PA Accompagnement des PA dans leurs déplacements en dehors de	Autorisation accordée en date du 4	
AID AUX	Strasbourg	leur domicile	juillet 2022	
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA		
		Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA	Refus notifié en date du 27	
AD-HOME	ROHRBACH-LES- BITCHE	Accompagnement des PA dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	septembre 2022 pour non- conformité de la qualification de la	
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA	direction	
		Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA		
MALLAURIE AIDE A DOMICILE	Hochfelden	Accompagnement des PA dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	Instruction en cours	
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA		
	Sélestat	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA	Autorisation accordée en date du 4 juillet 2022	
AS AIDE ET SERVICES		Accompagnement des PA dans leurs déplacements en dehors de leur domicile		
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA		
	Colmar	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA		
CAS ALSACE SERVICES		Accompagnement des PA dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	Instruction en cours	
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA		
ALSACE DU NORD	Haguenau	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA		
SERVICE A DOMICILE - Générale des Services		Accompagnement des PA dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	Instruction en cours	
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA		
	Neuwiller Les Saverne	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA	Instruction en cours	
ALDOM		Accompagnement des PA dans leurs déplacements en dehors de leur domicile		
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA		
	Strasbourg	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion	Instruction en cours	
LES JARDINS D'ARCADIE		sociale aux PA Accompagnement des PA dans leurs déplacements en dehors de leur domicile		
STRASBOURG		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA		
	Benfeld	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion		
OXI'AIR		sociale aux PA Accompagnement des PA dans leurs déplacements en dehors de	Autorisation accordée en date du 10 novembre 2022	
		leur domicile Prestation de conduite du véhicule personnel des PA		
RZ MAISONS INCLUSIVES ONE DEMOCRATIQUE ET SOLIDAIRE	Mundolsheim	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion		
		sociale aux PA Accompagnement des PA dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	Instruction en cours	
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA		
		Trestation de conduite du venicule personnel des FA		

PROMOTEUR	LOCALISATION DU SIEGE	ACTIVITES	DECISION DU PRESIDENT DE LA CEA
PLUME	HOERDT	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA	Instruction en cours
		Accompagnement des PA dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA	
SOLIDICEE	STRASBOURG	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA	Instruction en cours
		Accompagnement des PA dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA	
HYGIEST	SAVERNE	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA	Instruction en cours
		Accompagnement des PA dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA	
SILVER'AGE SERVICE	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA	
		Accompagnement des PA dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	Instruction en cours
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA	
DUNET'SERVICES	HUNINGUE	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA	
		Accompagnement des PA dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	Instruction en cours
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA	

Par ailleurs et pour votre information, deux abrogations d'autorisation ont été notifiées et la caducité de l'autorisation a été constatée en 2022, concernant des SAAD qui ont soit arrêté leurs interventions, soit qui n'ont jamais démarré leur activité :

PROMOTEUR	LOCALISATION DU SIEGE	ACTIVITES	DECISION DU PRESIDENT DE LA CEA
AMAD PARTAGE A DOM	ABRESCHWILLER	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA et aux PH	Fin d'intervention du SAAD sur le Bas-Rhin, arrêté d'abrogation en date du 21
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA et PH	
		Accompagnement des PA et PH dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	
LA MAISON DES SERVICES A DOMICILE	HAGUENAU	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA et aux PH	Fermeture du SAAD, arrêté d'abrogation en date du 4 iuillet 2022
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA et PH	
		Accompagnement des PA et PH dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	
AMABILIS	PARIS	Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux PA et aux PH	Caducité de l'autorisation délivrée le 13 août 2018
		Prestation de conduite du véhicule personnel des PA et PH	
		Accompagnement des PA et PH dans leurs déplacements en dehors de leur domicile	

Au vu de ce qui précède, je vous propose de prendre acte du bilan des demandes d'autorisation de création de services d'aide et d'accompagnement à domicile déposées en 2022 et des suites qui leur ont été données tel que présenté au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte.

LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY